

Reneaud Cantin, C.A.
Représentant en épargne collective*

Pascale Cantin, Pl. Fin.
Représentante en épargne collective*
Planificateur financier
Conseillère en sécurité financière

LAFOND
SERVICES FINANCIERS

CHRONIQUE FINANCIÈRE

VOTRE PLAN SUCCESSORAL

*« Il n'existe pas de vent favorable
pour celui qui n'a pas de direction »*

Pline l'Ancien (23-79)

Vous travaillez toute votre vie, vous payez des impôts, vous accumulez des biens, il est important de s'assurer qu'un décès ne réduise pas indûment le fruit de votre travail.

Penser à son décès n'est pas une chose plaisante et c'est même difficile. Remettre à plus tard sa planification successorale ou encore l'ignorer est beaucoup plus facile.

Toutefois, il faut bien se rendre à l'évidence, un jour nous mourrons tous et sans plan successoral nos héritiers pourraient éprouver de sérieuses difficultés :

- Notre succession pourrait rester entre les mains des tribunaux pendant des mois, même des années, en plus de faire encourir des frais professionnels majeurs.

- Le gouvernement pourrait prélever plus d'impôts qu'il ne faut.
- La distribution de notre patrimoine pourrait s'effectuer à l'encontre de nos volontés et même provoquer des chicanes de famille.

Toute personne adulte, peu importe sa situation financière, devrait faire un plan successoral et le tenir à jour en fonction de ses objectifs. Elle devrait s'assurer que son plan répond aux questions suivantes :

- Les impôts au décès seront-ils minimisés ?
- Qui aura la responsabilité de distribuer ses biens ?
- Qui recevra quoi, et quand ?
- Qui aura la charge de ses enfants ?
- Qui aura à gérer les comptes en fiducie, s'il y a lieu ?
- Qui prendra les décisions médicales et financières si la personne n'est pas en mesure de les prendre elle-même ?

* Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service de planification financière. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la planification financière,
vous pouvez nous joindre au **418.839.6333** ou visitez notre site Web au **www.cantinservicesfinanciers.com**